

Gouvernement du Québec

Décret 880-2018, 3 juillet 2018

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Rencontre entre les premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeants des organisations autochtones nationales qui se tiendra le 18 juillet 2018

ATTENDU QUE la Rencontre entre les premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeants des organisations autochtones nationales se tiendra à Bouctouche (Nouveau-Brunswick), le 18 juillet 2018;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, du ministre responsable des Affaires autochtones et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le premier ministre, monsieur Philippe Couillard, dirige la délégation officielle du Québec à la Rencontre entre les premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeants des organisations autochtones nationales qui se tiendra le 18 juillet 2018;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le premier ministre, soit composée de :

— Monsieur Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones;

— Monsieur Félix Rhéaume, directeur de cabinet, Cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones;

— Madame Marie-Hélène Tremblay, conseillère, Secrétariat aux affaires autochtones;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

69050

Gouvernement du Québec

Décret 881-2018, 3 juillet 2018

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Réunion du Conseil de la fédération qui se tiendra les 19 et 20 juillet 2018

ATTENDU QUE la Réunion du Conseil de la fédération se tiendra à Saint-Andrews (Nouveau-Brunswick), les 19 et 20 juillet 2018;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le premier ministre, monsieur Philippe Couillard, dirige la délégation officielle du Québec à la Réunion du Conseil de la fédération qui se tiendra les 19 et 20 juillet 2018;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le premier ministre, soit composée de :

— Monsieur Jean-Marc Fournier, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;

— Madame Daria Hobeika, directrice de cabinet, Cabinet du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;

— Monsieur Harold Fortin, directeur des relations internationales et des relations canadiennes, Cabinet du premier ministre;

— Monsieur Jean-Stéphane Bernard, secrétaire général associé, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

— Monsieur Artur J. Pires, secrétaire adjoint, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

69051